

224C0744
FR0010386334-FS0357

28 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CLARIANE SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 mai 2024, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public¹ (1250, René-Lévesque Boulevard, West, Suite 1400, Montréal, QC H3B 5E9, Canada) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 mai 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CLARIANE SE et détenir 5 254 370 actions CLARIANE SE représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CLARIANE SE sur le marché.

¹ L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public est une société de droit public canadien contrôlée par l'Etat canadien.

² Sur la base d'un capital composé de 106 969 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.